

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 1 de 9
	Date d'impression: 16 septembre 2020
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	Date de révision: 22 septembre 2021
	Version révisée No.: 13

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise		
1.1.	<b>Identificateur de produit :</b>	Dioxyde de titane pigments: RC 8, RC 9, RC 817, RC 818, RC 819, RC 82, RC 821, RC 827, RC 84, RC 86, RC 87, RC 859, RC E, RC P Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17-0014
1.2.	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :</b>	Pigment blanc pour l'application en peintures, revêtements, matières plastiques, papier, email, céramiques. Pour usage industriel uniquement.
1.3.	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur, importateur, représentant unique, utilisateur, distributeur) :</b>	
1.3.1.	Nom de producteur/fournisseur :	CINKARNA CELJE, d.d. <span style="float: right;">PE: Dioxyde de titane</span>
1.3.2.	Adresse de fournisseur et son téléphone :	Kidričeva 26, 3001 Celje - Slovénie, +386 3 427 60 00
1.3.3.	Contact (adresse e-mail) :	boza.suk-lubej@cinkarna.si
1.4.	Numéro d'appel d'urgence :	En cas de risque pour la santé, consultez votre médecin. Informations complémentaires pendant les heures de travail de 7h à 15h. : +386 3 427 65 81 +386 3 427 60 00
2. Identification des dangers		
2.1.	<b>Classification de la substance ou du mélange :</b> (conformément au règlement (CE) No. 1272/2008 )	Règlement (CE) n° 1272/2008 : Non classé. Pas une substance dangereuse.
2.2.	<b>Éléments d'étiquetage :</b>	N'est pas applicable. Il ne répond pas aux critères d'étiquetage selon la directive CE.
2.3.	<b>Autres dangers :</b>	Produit ne contient aucun composant persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
3. Composition/informations sur les composants		

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 2 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

3.1./ 3.2.	<b>Substance/ mélange : Substance</b>			
<b>Nom chimique du produit :</b>	<b>CAS No. EC No.</b>	<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	<b>% w/w</b>	<b>Conformément au règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)</b>
<i>Dioxyde de titane</i>	13463-67-7 236-675-5	01-2119489379-17-0014	80 – 99,5	
<b>4. Premiers secours</b>				
4.1.	<b>Description des premiers secours</b>			
	<b>Inhalation :</b>	Donner de l'air frais. Si des symptômes persistent, requérir une assistance médicale.		
	<b>Contact avec la peau :</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Requérir une assistance médicale si nécessaire.		
	<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.		
	<b>Ingestion :</b>	Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.		
4.2.	<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés :</b>	La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires ou causer de la toux.		
4.3.	<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :</b>	Aucune intervention spécifique n'est indiquée.		
<b>5. Mesures de lutte contre l'incendie</b>				
5.1.	<b>Moyens d'extinction</b>	Le produit n'est pas combustible.		
	Moyens d'extinction appropriés :	Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement local.		
	Moyens d'extinction inappropriés :	Donnée non disponible.		
5.2.	<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :</b>	Le produit n'est pas réactif, inflammable et combustible.		
5.3.	<b>Conseils aux pompiers :</b>	Aucune mesure particulière n'est requise. Protection adaptée aux autres circonstances.		
<b>6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</b>				
6.1.	<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>			
6.1.1.	Pour personnes non autorisées :	Éviter l'inhalation de la poussière et le contact avec peau ou yeux. Si nécessaire, utiliser de l'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.		

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 3 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

6.1.2	Pour les secouristes :	Si nécessaire, utiliser de l'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.
6.2.	<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3.	<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	
6.3.1.	<b>Techniques appropriées pour le maintien de la dispersion (barrières, couverture des égouts, procédures pour retenir) :</b>	Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Produit mouillé peut causer des sols glissants/slippy floor.
6.3.2.	Procédures appropriées de nettoyage	
	Techniques de neutralisation :	Le produit est neutre.
	Techniques de décontamination :	Non applicable.
	Matériel absorbant :	Tous matière absorbante inerte est approprié.
	Techniques de nettoyage :	Retirez soigneusement dans un contenant à déchets (chapitre 13).
	Techniques d'aspiration :	Avec un aspirateur et filtre à particule de poussière.
	Équipement requis pour nettoyage :	L'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.
6.3.3.	Équipement inapproprié pour nettoyage :	Nettoyage à l'air comprimé.
6.4.	<b>Référence à d'autres sections</b>	Article 8 (EPI), article 13 (élimination)
<b>7. Manipulation et stockage</b>		
7.1.	<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	
7.1.1.	Conseils pour une manipulation sans danger :	Éviter l'inhalation de la poussière.
	Conseils pour une manipulation de substance ou mélange:	Utiliser de l'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.
	Prévention de la manipulation des substances incompatibles:	Non applicable.
	Prévention de la dispersion de la substance ou du mélange:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
7.1.2.	Hygiène au travail générale (interdit de manger, boire et fumer dans l'espace de travail, laver les mains...)	Les règles d'hygiène au travail sont appliquées.
7.2.	<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 4 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

	Gérer les risques liés aux :	
	- atmosphères explosives :	Aucun danger.
	- substances corrosives :	Aucun danger.
	- substances ou mélanges incompatibles :	Aucun danger.
	- substances volatiles :	Le produit n'est pas volatil.
	- sources d'inflammation potentielles :	Aucun danger.
	Gérer les effets de :	
	- conditions climatiques :	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
	- pression ambiante :	Non applicable.
	- température :	Non applicable.
	- lumière solaire :	Non applicable.
	- humidité :	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Stockage à long terme dans des espaces humides peut influencer certains paramètres de qualité.
	- vibrations :	Non applicable.
	Assurer l'intégrité de substance ou mélange par utiliser :	
	- stabilisateurs :	Non applicable.
	- antioxydantes :	Non applicable.
	Autres conseils, y compris :	
	- prescriptions pour la prévention :	Non applicable.
	- constructions spécifiques pour zones de stockage ou navires :	Non applicable.
	- limitations quantitatives conformément aux conditions de stockage :	Non applicable.
	- compatibilité des emballages :	Non applicable.
7.3.	<b>Utilisation finale particulière :</b>	Pigment blanc pour l'application en peintures, revêtements, matières plastiques, papier, etc.
<b>8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle</b>		
8.1.	<b>Paramètres de contrôle</b>	

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 5 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

8.1.1.	Valeur moyenne d'exposition (VME) :	Inhalable 10 mg/m <sup>3</sup> , respirable 1,25 mg/m <sup>3</sup> (poussière générale)
	PNEC	Eau douce : > 0.127 mg/L Sédiment d'eau douce : > 1000 mg/kg Eau de mer : > 0.62 mg/L Sédiment marin : > 100 mg/kg Sol: > 100 mg/kg Installations de traitement des eaux usées: > 100 mg/kg
8.2.	<b>Contrôles de l'exposition</b>	
8.2.1.	Contrôles techniques appropriés :	Assurer une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés audessous des valeurs limites recommandées.
8.2.2.	Précautions individuelles :	
	- protection respiratoire :	Dans le cas d'époussetage, utiliser respiratoires anti-poussière FFP3 (EN 149).
	- protection de la peau :	Vêtements de travail.
	- protection des mains :	Utiliser des gants.
	- protection des yeux/ du visage :	Lunettes de protection fermées des côtés (EN 166).
	- <b>danger thermique</b> :	Aucun.
	Autres :	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail
8.2.3.	Contrôle de l'exposition dans l'environnement	

## 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1.	<b>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
	- appaition :	Solide, cristallin
	- couleur :	Blanc.
	- odeur :	Inodore.
	- pH:	Non applicable (substance solide).
	- point de fusion :	1843 °C
	- point d'ébullition :	3000 °C
	- point éclair :	N'a pas de point d'éclair.
	-la température d'auto-inflammation:	Pas de données disponibles.
	- inflammabilité (solide, gaz) :	Le produit n'est pas inflammable.

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 6 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

	- supérieure / inférieure inflammabilité ou limite d'explosibilité :	Le produit n'est pas inflammable ou explosif.
	- pression de vapeur :	Non applicable (substance solide).
	- densité relative :	3,4 - 4,3 kg/dm <sup>3</sup>
	- solubilité :	Le produit est insoluble.
	- coefficient de partition : n-octanol/eau :	Non applicable (substance solide).
	- température de décomposition:	Le produit ne décompose pas.
	- viscosité :	Non applicable (substance solide).
	-relative vapour density:	Non applicable (substance solide).
	<b>Caractéristiques des particules</b>	La quantité de particules avec un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm dans les produits de la section 1.1 est inférieure à 1% selon la méthode EN 15051-2 ; voir également la section 11.1 cancérogénicité.
9.2	<b>Autres informations</b>	
9.2.1	<b>Informations sur les classes de danger physique</b>	
	Explosifs :	N'est pas applicable
	Gaz inflammables :	N'est pas applicable
	Aérosols :	N'est pas applicable
	Gaz oxydants :	N'est pas applicable
	Liquides inflammables	N'est pas applicable
	Solides inflammables	N'est pas applicable
	Corrosif pour les métaux :	N'est pas applicable
9.2.2	<b>Autres paramètres liés à la sécurité :</b>	N'est pas applicable
<b>10. Stabilité et réactivité</b>		
10.1	<b>Réactivité :</b>	Le produit n'est pas réactif.
10.2	<b>Stabilité chimique :</b>	Le produit est stable dans des conditions normales.
10.3	<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Aucun danger.
10.4	<b>Conditions à éviter :</b>	Donnée non disponible.
10.5	<b>Matières incompatibles :</b>	Donnée non disponible.
10.6	<b>Produits de décomposition</b>	Donnée non disponible.

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 7 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

	<b>dangereux :</b>	
<b>11. Informations toxicologiques</b>		
11.1	<b>Informations sur les effets toxicologiques</b>	
	- toxicité aiguë :	<p>Pas de classement</p> <p>Toxicité orale aiguë :</p> <p>Dioxyde de titane : DL 50/rat &gt; 5000 mg/kg</p> <p>Toxicité orale aiguë par inhalation :</p> <p>Dioxyde de titane :LD 50/ 4h rat &gt; 6,82 mg/l</p>
	- irritation de la peau :	Ne cause pas irritation de la peau.
	- irritation ou dommage des yeux :	Il cause aucune ou légère irritation des yeux.
	- sensibilisation respiratoire ou de la peau :	Inhalation de la poussière peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons. Si le produit n'est pas éliminée en temps utile, il peut provoquer une irritation de la membrane muqueuse. Lorsqu'il est ingéré, le produit n'a pas d'effets nocifs.
	- propriétés mutagènes :	Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagène.
	- cancérogénicité :	<p>Non classé sur la base des informations disponibles.</p> <p>Remarques:</p> <p>Selon le règlement (UE) 2020/217 de la Commission, le TiO<sub>2</sub> à classer doit être sous forme de poudre et contenir au moins 1 % de particules d'un diamètre aérodynamique ≤10 µm. Les données des tests des produits de la section 1.1 avec la méthode standard EN 15051-2 montrent que la classification n'est pas nécessaire.</p>
	- propriétés toxiques pour la reproduction :	Le produit n'est pas toxique pour la reproduction.
	- STOT – exposition unique :	Donnée non disponible.
	- STOT – exposition répétée :	Donnée non disponible.
	- Risque par inhalation :	Inhalation peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
	Autres effets néfastes :	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
<b>12. Informations écologiques</b>		
12.1.	<b>Toxicité :</b>	<p><u>Toxicité pour les poissons :</u></p> <p><u>CAS : 13463-67-7 dioxyde de titane</u></p>

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 8 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

		<p>CL50 / 96 h / Pimephales promelas (tête-de-boule) : &gt; 1000 mg/l</p> <p>CL50 / 96 h / Alburnus alburnus : &gt; 1000 mg/l</p> <p>Toxicité pour les organismes aquatiques :</p> <p><u>CAS : 13463-67-7 dioxyde de titane</u></p> <p>CE50 / 72 h / Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) : 61 mg/l</p> <p>Toxicité pour les invertébrés aquatiques :</p> <p><u>CAS : 13463-67-7 dioxyde de titane</u></p> <p>CE50 / 48 h / Daphnia magna (puce d'eau): &gt; 1000 mg/l</p>
12.2.	<b>Persistence et dégradabilité :</b>	Le produit n'est pas biodegradable et insoluble dans l'eau.
12.3.	<b>Potentiel de bioaccumulation en organismes :</b>	Le produit ne montre pas de bioaccumulation en organismes.
12.4.	<b>Mobilité dans le sol :</b>	Donnée non disponible.
12.5.	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB :</b>	Substance PBT non classée / Substance vPvB non classée. Le produit ne contient aucun composant persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12.6.	<b>Autres effets néfastes :</b>	Donnée non disponible.
12.7.	<b>Autres effets indésirables :</b>	Donnée non disponible.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1.	<b>Méthodes de traitement des déchets :</b>	Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
-------	---	---

### 14. Informations relatives au transport

	<b>ADR, RID, ADN, IMDG, ICAO-TI/IATA-DGR</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations internationales pour le transport.
14.1.	<b>Numéro ONU :</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations internationales pour le transport..
14.2.	<b>Nom d'expédition des Nations unies (technical name if required) :</b>	Dioxyde de titane.
14.3.	<b>Classe :</b>	Non applicable.
14.4.	<b>Groupe d'emballage :</b>	Non limité.
14.5.	<b>Dangers pour l'environnement :</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations internationales pour le transport.
14.6.	<b>Précautions particulières :</b>	Non applicable.
14.7.	<b>Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI :</b>	Non limité.

### 15. Informations réglementaires

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 9 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

15.1.	<b>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :</b>	Les produits ne sont pas répertoriés comme SVHC, ils ne contiennent aucune substance très préoccupante.
15.2	<b>Évaluation de la sécurité chimique:</b>	Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.
<b>16. Autres informations</b>		
	Données modifiées par rapport à la version précédente :	Fiche de sécurité est modifié dans toutes les sections pour conformer avec la législation applicable.
	Liste des avertissements de risque (R), mention de danger (H) et de phrases de précaution (P) non entièrement écrites dans les sections 2 a' 15	/
	Dans le cas des mélanges, l'indication des méthodes d'évaluation des information visées à l'article 9 du règlement (CE) no 1272/2008 a été utilisée aux fins de la classification	/
	Formation continue du personnel :	Conformément aux réglementations sur la sécurité et la santé au travail.
	Sources :	Journal officiel de République de Slovénie No. : 110/03, 16/08, 43/11, 35/05, 54/07, 70/08, 88/08, 126/08, 84/06, 106/06, 110/07, 34/08. Règlement (CE) No. : 1907/2006, 1272/2008, 453/2010, 23/2008, 56/2010.
	Acronymes et abréviations dans la présente fiche de sécurité :	PBT – persistant, bioaccumulatif and toxique vPvB – très persistant et très bioaccumulatif STOT – toxicité spécifique pour certains organes DNEL – doses dérivées sans effet PNEC – concentrations sans effet prévues ADR – Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route RID – Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ADN – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses ICAO-TI – Fiche technique concernant le transport des marchandises dangereuses par air IATA – Association du transport aérien international